Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260715-2026_044-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026

Date de convocation : 08/07/2026
Date d'affichage : 16 JUIL. 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Procuration : 3 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CORNILLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Eric BODIOU, Loeizaïg ROBACHE, Gaël LECLUZE, Mélanie PERENNES, Didier POUSSARD, Raoul BLAIZE, Tinaïg PERENNES, Vincent FONTAINE, Sophie DROGO, Luc COUSQUER, Marie-Françoise ROSPARS, Odile CANQUETEAU, Pascale GUERVILLY, Vincent CHAPPELIN

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Louise KERHOAS donne pouvoir à M. Eric BODIOU, M. Philippe MARTEL donne pouvoir à M. Jean-Marc CORNILLOU, M. Josua DUTERIEZ donne pouvoir à Mme Odile CANQUETEAU

Secrétaire de séance : Tinaïg PERENNES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-044 Décision modificative n°1 – Amortissements

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les amortissements prévus au budget 2026, pour régularisation.

INVESTISSEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article (Chap) - Opération	*Montant*	*Article (Chap) - Opération*	*Montant*
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	- 8 590.81
		28041511 (040) : Amort. Subv GFP rattach. – Biens mobiliers, matériel et études	227.67
		2804182 (040) : Amort. Subv org.publics divers – Bâtiment et installations	8 363.14
Total dépenses :	**0.00**	**Total recettes :**	**0.00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article (Chap) - Opération	*Montant*	*Article (Chap) - Opération*	*Montant*
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-8 590.81		
681 (042) : Dot.aux. amort. des immo. Incorporelles & corporelles	8 590.81		
Total dépenses :	**0.00**	**Total recettes :**	**0.00**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260715-2026_044-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Tinaïg PERENNES

Le Maire,
Jean-Marc CORNILLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Transmis au représentant de l'Etat